



BADGES – Procédure de scan des badges

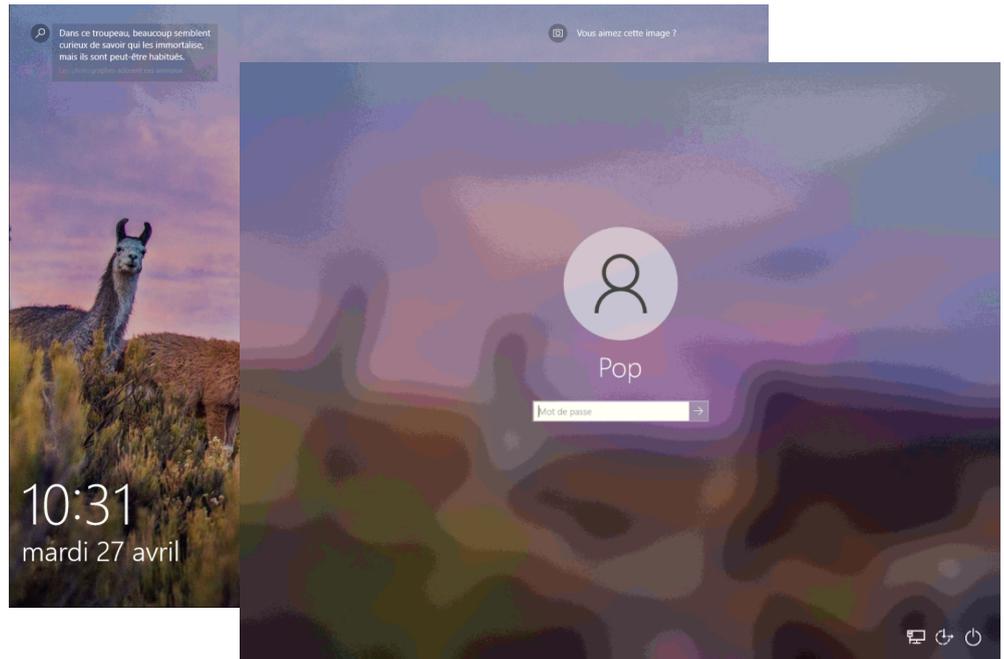
Objectif : Description de la procédure de scan des badges des coopérateurs à l'entrée du magasin

Table des matières

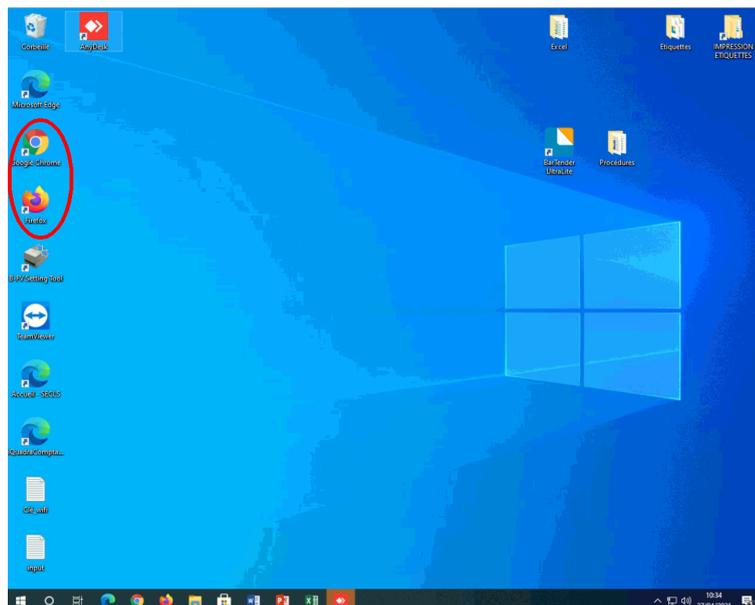
1 Initialisation	2
2 Scan des badges	5
2.1 A partir du badge Pop La Coop	5
2.2 A partir d'un portefeuille électronique d'un smartphone	5
2.3 A partir du presse-papier	5
3 Procédure pour un oubli de badge	6
4 Procédure pour un badge inconnu	7
5 Le statut du coopérateur	8
6 Historique des versions	9

1 Initialisation

1. Allume le PC de l'accueil, si nécessaire et ouvre une session (ID : Pop, pwd : Pop)

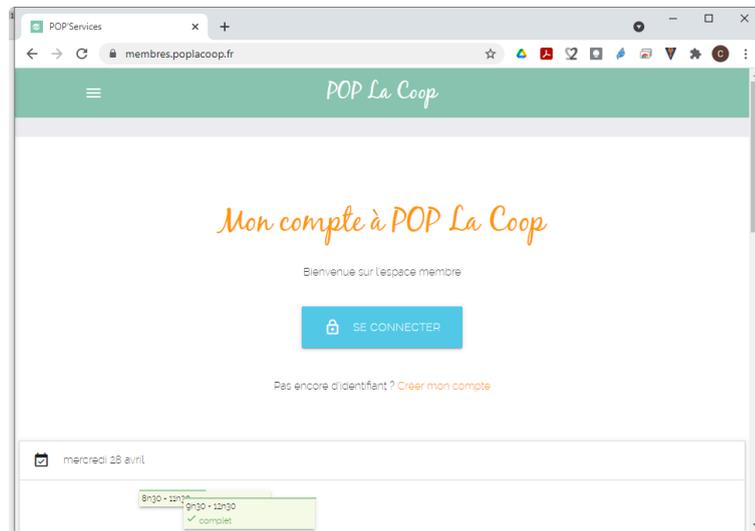


2. Lance un navigateur (**Chrome** ou Firefox)

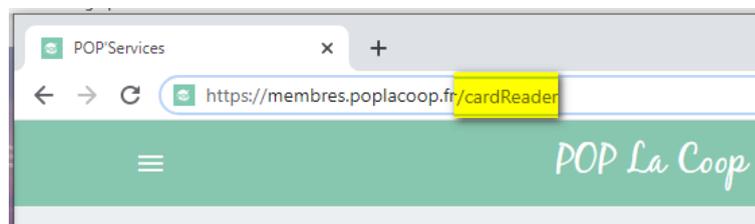


3. Démarre l'application POP'Services (<https://membres.poplacoop.fr>) et connecte-toi avec ton ID

NOTE :
si tu ne connais pas ton ID et/ou ton mot de passe,
tu peux te connecter avec les identifiants suivants :
ID : abadge
Mot de passe : poplacoop



4. Dans la zone adresse, ajoute **/cardReader** à la fin de l'adresse (en respectant la majuscule)



5. Tu es prêt à scanner les badges

POPServices x +
membres.poplacoop.fr/cardReader

Lecteur carte membre 14:07

CRÉNEAUX À VENIR

Vente 1h30 / 12:45 à 14:15

- #195 Maud P **Référent**
- #206 Elisabetta P **Calsier**
- #907 Sokha U

Vente / 13:45 à 16:45

- #135 Véronique G **Référent**
- #354 Estelle L **Calsier**
- #118 Colette C
- #949 Marie T
- #899 Denise O

Vente / 16:30 à 19:30

NOUVEAU

Pour chercher le numéro de badge d'un POPeur, cliquez [sur ce lien](#)

Pour retrouver une procédure de POP La Coop, cliquez [sur ce lien!](#)

OUVERTURE DU MAGASIN
NOUVEAUX HORAIRES À PARTIR DU 7 NOVEMBRE

- Lundi de 17h à 19h
- Jeudi de 13h à 19h (20h15 à partir du 7 novembre)
- Vendredi de 13h à 19h
- Samedi de 9h15 à 17h
- et Dimanche de 10h à 12h

2 Scan des badges

2.1 A partir du badge Pop La Coop



Avec la douchette connectée sur le PC, tu scannes le code-barre présenté par les coopérateurs soit à partir du badge PVC soit à partir de leur smartphone.

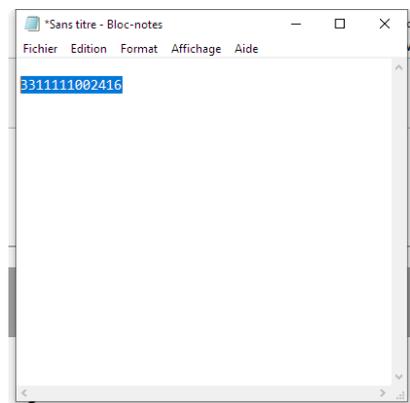
Sur l'écran s'affiche le statut du coopérateur.

2.2 A partir d'un portefeuille électronique d'un smartphone



Le scan peut également se faire sur présentation de la carte POP la Coop via une un portefeuille mobile de cartes de fidélité sur un smartphone.

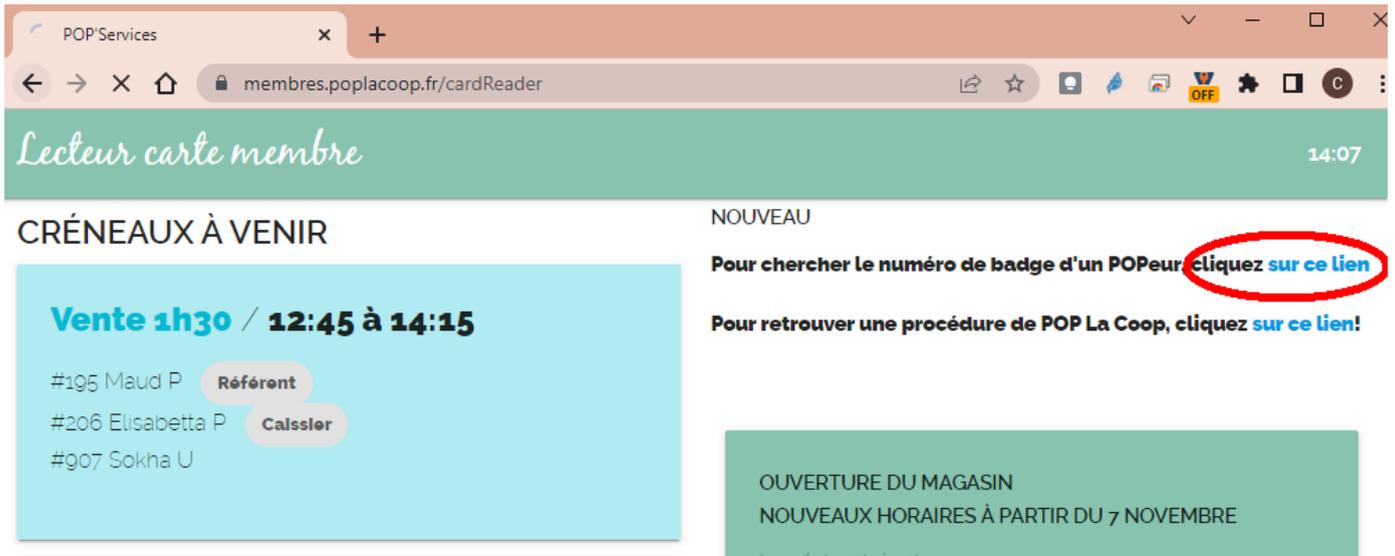
2.3 A partir du presse-papier



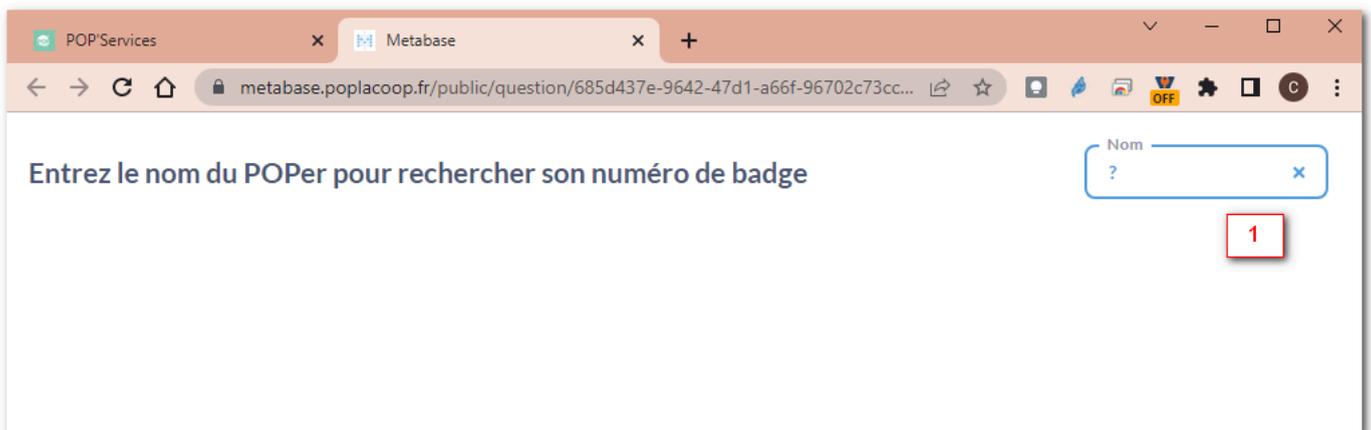
Voir [3 Procédure pour un oubli de badge](#), page 6

3 Procédure pour un oubli de badge

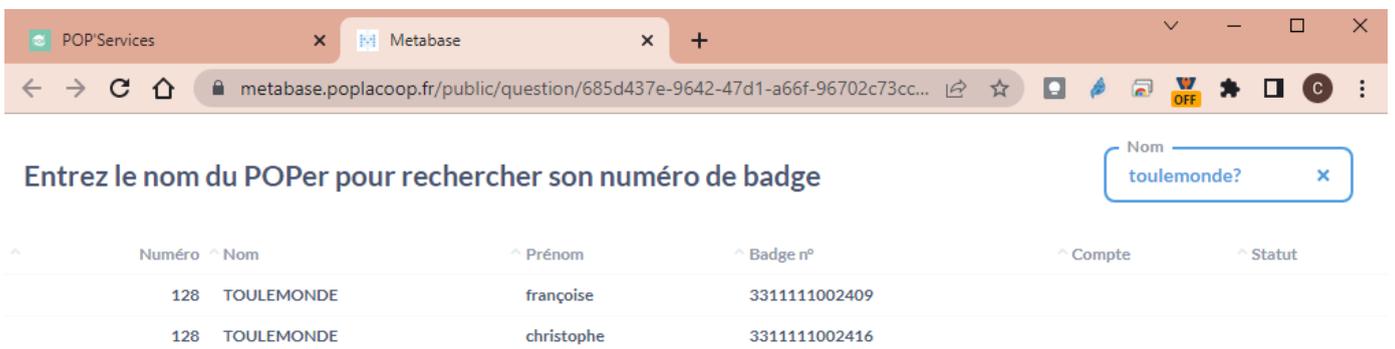
Si un coopérateur a oublié son badge, il est possible de retrouver son statut.



- Sur la page de scan des badges de l'onglet POP Services, cliquez sur le lien indiqué.
- Un nouvel onglet (Metabase) s'ouvre



- Entrez le nom du coopérateur dans le champs « Nom » (1) et pressez la touche Entrée



- Le nom du coopérateur s'affiche ainsi que son numéro de badge
- Copiez le numéro de badge (Ctrl+C) dans le presse-papier
- Revenez sur l'écran POP Services et collez le numéro (Ctrl+V) suivi de la touche Entrée
- Le statut du POPer s'affiche

4 Procédure pour un badge inconnu

Si le message suivant s'affiche, le numéro de badge est inconnu dans POP'Services.

Oups, ce badge n'est pas actif ou n'existe pas

Dans ce cas, si le coopérateur vient de récupérer son badge, il faut lui indiquer comment associer son badge à son compte en lui remettant le document « Procédure d'association d'un badge ».

Dans les autres cas, signaler cette erreur par un message à support-membres@poplacoop.fr en précisant le nom du coopérateur et le numéro du badge présenté.

5 Procédure pour une perte de badge

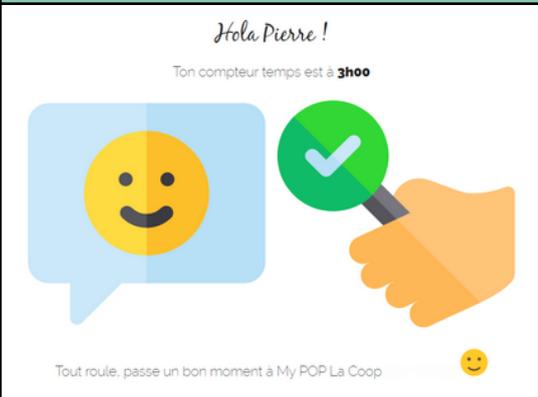
Si un coopérateur a perdu son badge, il doit envoyer un message à support@poplacoop.fr afin qu'un nouveau badge lui soit attribué

6 Le statut du coopérateur

Note : Ce chapitre est issu du manuel du coopérateur.

Lors de sa venue, le coopérateur présente son badge à l'accueil du magasin à chaque visite, que ce soit pour y faire ses courses ou son service. Cela permet de vérifier son statut.

Les statuts, ainsi que l'affichage suite au scan du badge, sont résumés dans le tableau ci-dessous

Statut	Scan	Commentaire
A jour de son service		Le coopérateur a réservé son service du cycle courant et n'a pas de service de retard. Il peut faire ses courses.
Service à réserver sur le cycle		Le coopérateur n'a pas encore réservé son créneau dans le cycle courant. Il n'a pas de service de retard Il peut faire ses courses.

Statut	Scan	Commentaire
<p>En alerte</p>	<p><i>Hello Sab !</i></p> <p>Ton compteur temps est à -3h00</p>  <p>Oups, tu es en retard ! il te reste 6h00 à réserver !!</p>	<p>Le coopérateur a un ou deux services en retard (compteur à -3h ou -6h). Il peut toujours faire ses courses.</p> <p>Cet état d'alerte est valable jusqu'au cycle suivant tant qu'un service n'a pas été programmé.</p>
<p>Statut bloqué</p>	<p><i>Bonjour Christophe !</i></p>  <p>Oups, vous êtes vraiment trop en retard sur ton devoir !</p>  <p>Votre compteur temps est à -12h00 !!!</p>	<p>Le coopérateur a trois services ou plus en retard. Il lui est impossible de faire ses courses tant que des services n'ont pas été réservés et le compteur revenu à 0h ou -3h ou -6h).</p>
<p>Statut gelé</p>	<p><i>Bienvenue Christina !</i></p>  <p>Ton compte est gelé ! Tu ne peux pas faire tes courses aujourd'hui !</p>  <p>Rendez vous sur ton espace membre pour programmer le degel !</p>	<p>Le coopérateur est dispensé d'effectuer son service. Mais lui-même ou les membres de son foyer ne peuvent pas venir faire leurs courses au magasin.</p> <p>Le coopérateur peut geler son compte lorsqu'il sait qu'il sera absent pendant une période de temps assez longue (plus de 4 semaines)</p>
<p>Statut suspendu</p>		<p>Le coopérateur est dispensé d'effectuer son service pour un motif légitime (femme enceinte, congé parental, maladie de longue durée ou incapacité, etc.)</p> <p>Le coopérateur et les membres de son foyer peuvent toujours venir faire leurs courses au magasin.</p>

Statut	Scan	Commentaire
Désinscrit Ancien membre	<p>Hello Pierre !</p> <p>Ton compte est fermé ! Mais je suis content de te voir revoir quand même !</p>	<p>Le coopérateur a quitté la coopérative. Son compte POP'Services est fermé. Le coopérateur et les membres de son foyer ne peuvent plus venir y faire leurs courses</p>

7 Historique des versions

Version	Date	Statut du document	Commentaires
7	25/11/22	Maj	
6	08/04/22	Maj	scan des badges par copier/coller
5	04/03/22	MàJ	Mise à jour chapitre Statut du coopérateur